

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SOUS-PREF-2022-168-001 EN DATE DU 17 JUIN 2022  
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE  
DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES**

Le préfet de la Lozère  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L331-8 et R331-32 ;

**VU** le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

**VU** le décret du président de la République en date du 9 mars 2022 portant nomination du préfet de la Lozère M. Philippe CASTANET ;

**SUR** la proposition de la directrice du Parc national des Cévennes ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : sont nommés membres du conseil scientifique du Parc national des Cévennes à compter de la date de signature du présent arrêté :

- **ANTONA Martine**, économiste, membre de l'UMR SENS (savoirs, environnement et sociétés), IRD CIRAD UMVM,
- **AUBRON Claire**, enseignante-chercheur à l'UMR SELMET (Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux) de Montpellier Sup'Agro,
- **AYRAL Pierre-Alain**, hydrologue, ingénieur de recherche, CNRS,
- **BALTZINGER Christophe**, ingénieur, INRAE, UR écosystèmes forestiers,
- **BRUGUEROLLE Antoine**, architecte DPLG – spécialiste du Patrimoine (cabinet à Nîmes),
- **CIBIEN Catherine**, écologue, directrice du MAB France (Réserves de Biosphères) à Castanet-Tolosan,
- **DARNAS Isabelle**, directrice de l'Enseignement, des Sports et de la Culture et conservatrice en chef du Patrimoine au Conseil Départemental de la Lozère,
- **FELDMANN Philippe**, délégué à la déontologie et à l'intégrité scientifique, au CIRAD Montpellier
- **LAPEYRONIE Paul**, inspecteur honoraire de l'Enseignement Agricole – Sciences et techniques des aménagements de l'espace (MAAFDGER) à Montpellier (anciennement enseignant-chercheur à Sup'Agro : pastoralisme),
- **MATHEVET Raphaël**, géographe, écologue, directeur de recherches au Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) du CNRS à Montpellier,

- **MICHAUD Audrey**, enseignante-chercheuse en sciences animales – VetAgro Sup,
- **RENAUX Benoît**, ingénieur forestier, chargé de mission Habitats naturels CBN Massif central
- **RYSCHAWY Julie**, ingénieure agronome spécialisée en zootechnie, INP-ENSAT, INRAE, UMR 1248 AGIR,
- **SALLES Jean-Michel**, directeur de recherches à l'UMR 5474 LAMETA (CNRS- INRA, Montpellier SupAgro) (économie et environnement),
- **SARRAZIN François**, professeur à l'Université Pierre et Marie-Curie – CESCO UPMC MNHN Paris (biologie de la conservation),
- **SCHATZ Bertrand**, directeur de recherches au CEFÉ/CNRS de Montpellier (département écologie et société),
- **VARET Jacques**, géologue, directeur retraité de la prospective au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM d'Orléans),
- **WIENIN Michel**, chargé de recherche retraité du service régional de l'Inventaire du patrimoine industriel au Conseil Régional Languedoc-Roussillon (géologie, patrimoines culturel et industriel, histoire des Cévennes).

**ARTICLE 2** : les membres du conseil scientifique sont nommés pour une durée de six ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : le sous-préfet de Florac et la directrice du Parc national des Cévennes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Philippe CASTANET

